

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**  
\*\*\*

**SEANCE DU 8 MARS 2023**

Date de la convocation  
2.03.2023

Nombre de conseillers  
En exercice 29  
Présents 25  
Votants 28

L'an deux mille vingt trois  
le huit mars,  
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,  
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT,  
Mme BONNET, M. RIGAULT, Adjoint ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme BAUDU-HASCOET,  
Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER, Mme PELLETIER, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER,  
M. VION, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. VIVIER, Mme FERRE, Mme LIEBOT, M. VILLAIN.

*Pouvoir de M. Jacques VIVIER à M. Brice OLIVIER*

*Pouvoir de Mme Marie FERRE à Mme Pascale PELLETIER*

*Pouvoir de Mme Stéphanie LIEBOT à Mme Sandra PROD'HOMME*

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**Commissions municipales : Création d'une commission « Événementiel, Vie associative »**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Par arrêté en date du 3.06.2020, délégation de fonctions et de signature avait été donnée à Mme Laurence MOUSSEAU, 1<sup>ère</sup> adjointe, pour exercer les attributions dans le domaine du Social.

Par arrêté en date du 3.06.2020, délégation de fonctions et de signature avait été donnée à M. Pierre DUCROT, 6<sup>ème</sup> adjoint, pour exercer les attributions dans le domaine de la Culture et de l'Événementiel.

Par arrêté en date du 31.12.2020, afin de prendre en compte le fait que Mme Laurence MOUSSEAU s'occupait également de l'événementiel, il avait été procédé à la modification de sa délégation de fonctions, en ajoutant ce domaine dans ses attributions.

Considérant qu'il convient de séparer les domaines de la Culture et de l'Événementiel, et d'attribuer le domaine de la Vie associative,

.../...

*Accusé de réception de la Sous-Préfecture*

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le : ...1.7. MARS. 2023.....

Publié le : .....1.7. MARS. 2023.....

Notifié le : .....

Par arrêtés du Maire en date du 6 février 2023, les délégations de fonctions de M. Pierre DUCROT et de Mme Laurence MOUSSEAU ont été revues. Les qualités de chacun sont donc les suivantes :

- M. Pierre DUCROT, Adjoint délégué à la Culture
- Mme Laurence MOUSSEAU, Adjointe déléguée aux affaires sociales, à l'événementiel et à la vie associative

Il convient désormais de créer une commission municipale « Événementiel, Vie associative », dont la vice-présidence sera assurée par Mme MOUSSEAU.

Les commissions municipales seront donc les suivantes :

- Commerce/Finances
- Jeunesse/Education
- Développement durable/Écologie
- Urbanisme/Aménagement/Patrimoine
- Sports
- Culture
- Communication/Tourisme
- Événementiel/Vie associative

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la création d'une nouvelle commission municipale dénommée « Événementiel, Vie associative ».

La secrétaire de séance,  
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Joël DAZAS

